

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins Inc	Numéro de permis 2019617	Date d'inspection Le 14 octobre 2020	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 janv. 2021	
Commentaires : Une éducatrice est entrain de compléter la formation 90hr. Le certificat sera envoyé à l'inspectrice une fois la formation est complétée.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 sept. 2021	
Commentaires : L'établissement ne rencontre pas les exigences qui demande que 50% des employés on leurs formations en EPE. Un plan sera fourni à l'inspectrice disant que deux employés font présentement leur formation et que cette formation sera complétée en 2021.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite à la garderie pour l'inspection annuelle pendant la période COVID-19. Le ratio fut respecté pendant la visite. La visite a eu lieu le matin, alors le groupe des après-classe n'était pas présent.</p> <p>-Discuté avec la directrice des procédures et lignes directrices du COVID-19. Recommandé que le nouveau questionnaire COVID-19 soit mis en place. Discuté de la rotation des jouets et l'utilisations des costumes etc. Révisé la cédule de désinfection et les bulles.</p> <p>-Discuté avec la directrice de comment gérer les comportements difficiles et l'orientation positive des enfants. Des recommandations à ce sujet ont été mis en place.</p> <p>-Ils devront s'assurer que les profils des enfants sont complets, comprenant les adresses des contacts d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher les enfants.</p> <p>-Discuté avec la directrice des planifications et les apprentissages des enfants et un plan de comment améliorer</p>

Commentaires généraux

ce processus. Les éducatrices ont récemment suivi une formation et la directrice a mis des outils en place et commencera à travailler avec les éducatrices à ce sujet.

-L'équipement fixe du parc extérieur de l'école qui est utilisé par la halte n'est pas entouré d'une surface protectrice de profondeur appropriée. La structure ne doit pas être utilisée avant que la surface protectrice soit ajoutée.

-La garderie est présentement en attente des inspections de la santé publique.

Observations :

Les enfants du groupe préscolaire mangeaient la collation à mon arrivée, ils sont ensuite sortis à l'extérieur.

L'établissement rencontre les exigences sur la loi sur les services à la petite enfance.

La directrice doit aviser l'inspectrice aussitôt que le cours de 90hr et la formation EPE sera complété.

Le permis sera recommandé aussitôt que le ministère a reçu l'approbation de santé publique et le prévôt d'incendie.

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 octobre 2020

Date

original signé par
Marie-Therese Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 octobre 2020

Date